

L'utilisation des brevets comme source d'information technologique et concurrentielle

*David Borel et Charles Madore **
CENTREDOC, Jaquet-Droz 1, CH-2007 Neuchâtel

Introduction

Dans un monde où le volume d'informations écrites double tous les deux ans, une source fiable et pertinente constitue un pré-requis incontournable lorsqu'il s'agit de rester à l'écoute de son environnement. Dans ce contexte, le brevet représente une source de premier plan en matière d'information. En effet, les publications brevets qui décrivent la solution à des problèmes techniques représentent autour de 80% de toute la connaissance technique du monde [1]. De plus, par sa fonction de protéger les inventions, le brevet doit être publié et être accessible au public.

Le brevet se distingue d'une publication scientifique par le fait qu'il implique un intérêt économique. En effet, le dépôt d'une demande de brevet est coûteux et, par conséquent, indique que l'invention représente un potentiel économique suffisant pour justifier les dépenses. Ceci est d'autant plus vrai dans le cas où la demande couvre un grand nombre de pays.

D'autre part, les publications brevets sont facilement disponibles, couvrent de très nombreux domaines technologiques et donnent un plus grand niveau de détails que dans les autres types de publications. Cependant, les entreprises perçoivent encore trop souvent le brevet uniquement sous son angle de protection des inventions, négligeant par là son aspect informatif.

Dans cette présentation, les points suivant sont discutés : l'utilisation des brevets comme source d'information technologique et concurrentielle, les difficultés d'accès à l'information brevet par les entreprises et les solutions proposées par CENTREDOC.

Les brevets comme indicateurs de la technologie et de la concurrence

En plus de la description détaillée de l'invention elle-même, les publications brevets contiennent des informations de nature concurrentielle. Par exemple, le taux d'innovation d'une entreprise est mesuré par la quantité de brevets qu'elle publie. Son profil technologique est donné par le nombre de brevets déposés par domaine technique. Le potentiel commercial est évalué par la couverture géographique de la protection d'une technologie donnée. Les collaborations sont perçues au travers des co-déposants, etc. [2]. La mesure du taux d'innovation et du profil technologique d'une entreprise est illustrée ci-dessous.

* Tel. : 032 720 5047, e-mail : cmadore@centredoc.ch

Taux d'innovation Une entreprise active dans le domaine du génie génétique souhaite connaître les orientations stratégiques d'un de ses concurrents. La première étape consiste à collecter l'information brevet de ce concurrent. Ensuite le taux d'innovation de l'entreprise concurrente peut être déduit à l'aide d'un graphique donnant le nombre de brevets publiés par année. Sur la Fig. 1, on constate que le nombre de publications a augmenté entre 1999 et 2003, suggérant que l'effort R&D de ce concurrent a progressé pendant cette période.

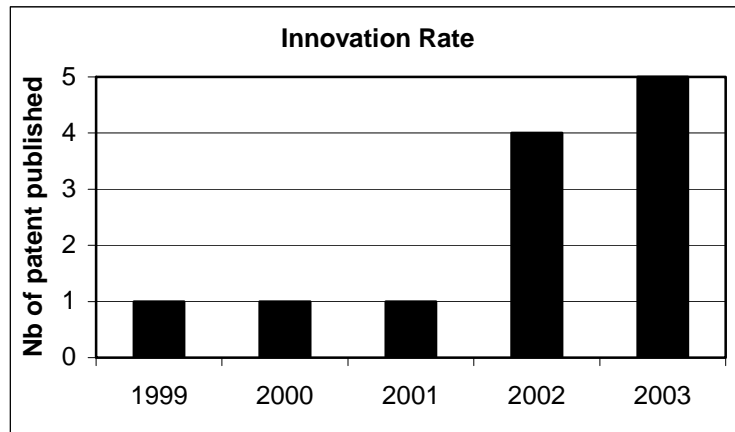


Fig. 1 Taux d'innovation d'une entreprise.

Profil technologique Le deuxième indicateur porte sur la diversification de l'activité R&D de l'entreprise (profil technologique). Ceci est obtenu à l'aide d'un graphique indiquant le nombre de brevets publiés en fonction d'un domaine particulier pour la période allant de 2001 à 2003. La Fig. 2 montre que la recherche du concurrent s'est renforcée dans les domaines du génie génétique et du médical et, d'autre part, s'est étendue aux domaines de la reproduction animale et des peptides.

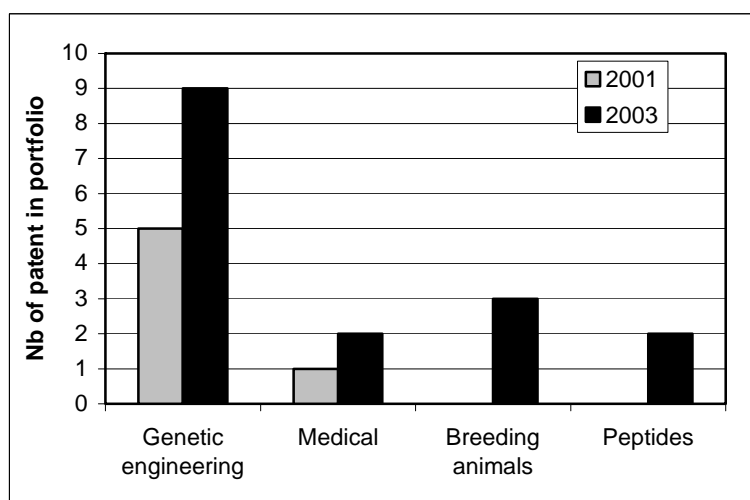


Fig. 2 Orientations de la R&D d'une entreprise.

Une surveillance des nouvelles publications brevets du concurrent, renforcée par le suivi de leurs statuts juridiques (couverture géographique de la protection, opposition, abandon ou cession à un tiers, etc.), permet de suivre l'évolution de la stratégie commerciale de ce dernier. Il est alors possible d'orienter sa propre stratégie en conséquence.

En résumé, les publications brevets trouvent leur utilité pour la surveillance des orientations techniques et commerciales des entreprises.

L'accès à l'information brevet

En dépit de la valeur du brevet comme indicateur technologique et concurrentiel, cette source reste peu exploitée à cette fin par les entreprises comme le démontre une étude réalisée par l'Office Européen des Brevet (OEB) [3]. Selon cette étude, seulement 21% des entreprises européennes interrogées utilisent la source de brevet esp@cenet de l'OEB, la proportion étant plus faible concernant les autres sources.

Cependant, on constate que l'intérêt des brevets comme source d'information est élevé puisque 77% des entreprises reconnaissent l'importance de cette dernière et 51% souhaiteraient une aide pour mieux l'exploiter.

Des solutions adaptées aux besoins

CENTREDOC a développé un portail d'accès à l'information brevet appelé RAPID (*Remotely Accessible Patent Information Database*). RAPID se présente sous la forme d'un portail *web* sécurisé qui restitue les nouvelles publications brevets dans les domaines d'intérêt pour une entreprise (Fig. 3).

Le portail RAPID sélectionne, parmi les sources mondiales professionnelles et publiques, les publications brevets les plus pertinentes aux besoins spécifiques de l'entreprise. Les publications brevets sont identifiées sur la base de critères tels que mots clés, codes de classification, déposants, inventeurs, dates, etc., et sont restituées au travers du portail. Les données brevets identifiées sont conservées dans une base de données confidentielle propre à l'entreprise.

Parmi les fonctionnalités du portail RAPID, mentionnons: la visualisation des informations essentielles du brevet (telles que les données bibliographiques, le titre et résumé en anglais, l'image la plus représentative, etc.), l'accès direct au texte intégral du brevet, un outil évolué de recherche et l'ajout de commentaires aux brevets par les utilisateurs. La base de données brevet de l'entreprise peut être consultées par l'ensemble de ses collaborateurs.

Ce service, qui s'adresse tout particulièrement à des PME et PMI technologiques, a pour vocation de rendre accessible la surveillance de la technologie et de la concurrence à l'aide de l'information brevet, jusqu'ici souvent réservée aux seules grandes entreprises.

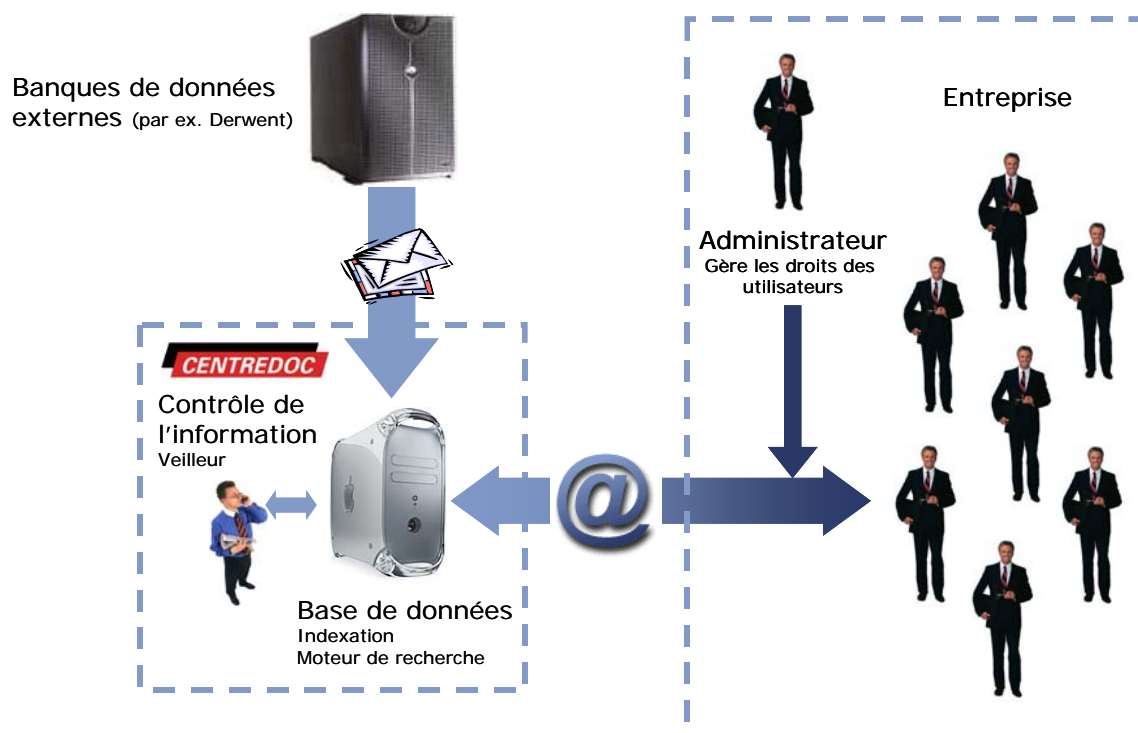


Fig. 3 Portail RAPID : le portail sélectionne, parmi les différentes sources brevets mondiales, les publications les plus pertinentes aux besoins spécifiques de l'entreprise. Les données brevets sont conservées dans une base de données propre à l'entreprise.

Références

- [1] Voir le site esp@cenet de l'Office Européen des Brevet.
(www.european-patent-office.org/espacenet/info/introduction.htm)
- [2] Knight, Jackson H., *Patent Strategy for Researchers and Research Managers*, John Wiley & Sons, New York (1996).
- [3] *Report on the main results of the survey commissioned by the EPO*, Amsterdam, September 2003.
(<http://www.european-patent-office.org/news/info/survey2003/index.php>)

Pour en savoir plus

CENTREDOC
 1, rue Jaquet-Droz
 Case postale 27
 CH-2007 Neuchâtel
 Tél. 0041 32 720 51 31
 Fax 0041 32 720 57 51
info@centredoc.ch / www.centredoc.ch